

# DEMANDE DE RESERVATION D'UN SEJOUR POUR UNE LOCATION DE MOBILE HOME OU CHALET

(Merci de nous appeler avant de réserver pour connaître nos disponibilités)

A compléter en majuscules et à nous retourner avec votre acompte libellé au nom de « Camping AU BON AIR »

## JE VOUS PRIE DE BIEN VOULOIR ME RESERVER :

Du samedi..... après 15h au samedi.....avant 10h

- Mobile home sans sanitaire
- Mobile home 3 chambres
- Mobile home Standard
- Mobile home Confort
- Mobile home Grand Confort
- Petit chalet
- Grand chalet

## MES COORDONNEES :

**Nom**, Name, Naam :

.....

**Prénom**, Firstname, Voornaam :

.....

**Adresse**, Address, Adres : .....

**Code Postal**, Post Code : ..... **Ville**, Town, Woonplaats : .....

**Pays**, Country, Land : ..... **E.mail** : .....

**Tél.**, Phone number : ..... **Fax** : .....

Nombre de participants : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance :

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance :

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance :

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance :

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance :

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance :

- **Nombre de véhicules séjournant sur le terrain de camping:** .....  
(il est rappelé qu'un seul véhicule est prévu dans les tarifs de location de mobile home ou de chalet)
- **Présence d'un animal de compagnie :** Race : ..... Vaccinations à jour : .....  
**Au prix unitaire et journalier de 5 €.**
- **Nettoyage facultatif du mobile home ou du chalet à effectuer par le camping au prix de 50 €**  
OUI NON
- **Location de draps :** Grande paire 20 € / paire Nombre : ..... Petite paire 15 € / paire Nombre : .....

## **JE JOINS A MON BULLETIN DE RESERVATION UN ACOMPTE CORRESPONDANT A :**

**30% du montant de mon séjour soit :** ..... €

**+ Frais de dossiers :** ..... + 17,00 €

-----

**soit un chèque global de :** ..... €

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur imprimé au verso de ma demande de réservation et déclare en acceptant les dispositions notamment en ce qui concerne :

- le versement de la caution destinée à couvrir les éventuelles dégradations de la location qui sera restituée dans les quinze jours après la fin de la location, soit 250 €

- les frais d'annulation de réservation fixés à 40 € quelque soit le motif de l'annulation et les frais de dossier

- l'obligation de fournir à mon arrivée une attestation d'assurance responsabilité civile pour prendre possession du mobile home.

Fait à : ..... le : ..... SIGNATURE + mention manuscrite « lu et approuvé »

Souhaits particuliers

## **REGLEMENT INTERIEUR POUR LA LOCATION D'UN MOBILE HOME OU D'UN CHALET**

**Article 1 :** Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

**Article 2 :** La réservation est acceptée lorsque le contrat signé par le client a été retourné dans les dix jours suivant l'expédition, accompagné de la somme de dix sept euros (17 €) pour frais de dossier et d'un acompte correspondant à 30 % du montant du séjour.

Elle devient ferme lorsque le client a reçu du terrain de camping le courrier confirmant la réservation. Si la demande du client ne peut être satisfaite, l'acompte est restitué en totalité.

**Article 3 :** En cas d'annulation de la réservation sur pièce justificative, et quelque soit le motif de l'annulation un montant de 40 € sera retenu à titre de frais forfaitaires.

L'annulation de la demande de réservation doit être effectuée au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour. A défaut l'acompte ne sera pas restitué.

Dans tous les cas, les frais de dossiers (17 €) resteront acquis au terrain de camping.

**Article 4 :** A son entrée sur le terrain de camping, le client s'engage à payer l'intégralité de son séjour ou le solde de son séjour si un acompte a été versé. Les prestations sont décomptées de quinze heures à dix heures.

**Article 5 :** Avant la remise des clés de la location, le client s'engage à verser la caution de 250 €, destinée à couvrir les dégradations éventuelles à l'intérieur ou à l'extérieur de la location.

Elle ne sera pas encaissée.

Il devra également fournir une attestation d'assurance responsabilité civile.

Un état des lieux et un inventaire seront établis contradictoirement à la sortie du locataire.

A l'arrivée, il conviendra de signaler toute anomalie ou manquement dans les 24 heures.

**Article 6 :** En cas de départ anticipé du client ou d'arrivée tardive du client, il n'est procédé à aucun remboursement.

**Article 7 :** Le client doit respecter la date d'arrivée fixée par le contrat. En cas d'empêchement le client doit en aviser la direction. A défaut, la location peut être attribuée à un autre client.

**Article 8 :** En saison, les réservations se font par semaine entière du samedi à partir de 15 heures au samedi suivant avant dix heures.

**Article 9 :** Les animaux de compagnie sont acceptés dans les locations et leur présence doit être déclarée au plus tard le jour de l'arrivée du locataire. A défaut, la réservation peut être annulée, sans restitution de l'acompte.

**Article 10 :** L'utilisation de barbecues à charbon ou à bois est interdite. Seuls les barbecues à gaz sont autorisés.

**Article 11 :** Le nombre de personnes séjournant dans le mobile home ou le chalet est strictement limité à 4, 5 ou 6 personnes en fonction du nombre de couchages et de la catégorie de locatif réservé.

Il est strictement interdit de séjourner dans le mobile home ou le chalet au delà du nombre de personnes prévues dans la réservation initiale sous peine d'expulsion.

Un seul véhicule est prévu par location de mobile home ou chalet.

Tout véhicule supplémentaire sera facturé en complément des tarifs indiqués.

**Article 12 :** L'accès à la piscine est réservé exclusivement aux résidents du terrain de camping. Aucun visiteur, même de résident, ne sera admis. Les shorts et caleçons de bain sont interdits, les maillots de bain sont obligatoires.